

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00640

Numéro SIREN : 789 353 166

Nom ou dénomination : A2Protect

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/001641

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



343287

Dénomination : A2Protect
Adresse : 1688 A route de Salles Blaceret 69460 Blace -FRANCE-
n° de gestion : 2012B00640
n° d'identification : 789 353 166
n° de dépôt : A2018/001641
Date du dépôt : 13/06/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
11/06/2018



343287

12B640
EXPERT

C.COM
Frédéric
Lemaire

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
13 JUIN 2018
sous le n°

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CONSEIL AUX ENTREPRISES
AIDE A LA CREATION
AUDIT

18/1641

SARL A2 PROTECT

**1688 A, Route de Salles Blaceret
69460 BLACE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

EXPERTC.COM - 140 rue des Chantiers du Beaujolais - 69400 LIMAS

Tél. : 04 74 03 14 30

E-mail : frederic.lemaire@expertc-fl.com / Site : www.expertc-fl.com

SARL au capital de 15 000 € - RCS Villefranche Tarare 508 823 937 - Identification TVA FR 89 508 823 937

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de la Région Rhône Alpes

A2 PROTECT
SARL au capital de 7 500.00 €
1688 A, Route de Salles Blaceret
69460 BLACE
RCS VILLEFRANCHE S/ SAONE : 789 353 166

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A2 PROTECT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision des associés en date du 28 Mai 2018, et en application de l'article L 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- *à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;*
- *à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.*

La synthèse de notre analyse de la société est la suivante :

Nos travaux ont été basés sur le bilan au 31 Décembre 2017, ainsi que sur l'activité de la période allant du 1^{er} Janvier 2018 à aujourd'hui.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 31 259 euros pour un capital de 7 500 euros.

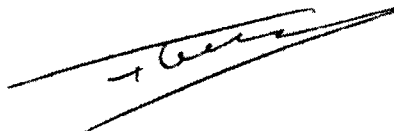
L'activité depuis le 1^{er} Janvier 2018 ne remet pas en cause le fait que les capitaux propres restent supérieurs au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Limas, le 11 Juin 2018



EXPERT C.COM
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Lyon

Frédéric LEMAIRE